

N/REF : 2/12/2025 17H18 C:000003 I:02684
V/REF : AC/C34381
V/Email reçu le Mardi 02/12/2025 a 17H18

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. THE
IMMEUBLE : TERRAS.D'HELIOS -THE
1/7, RUE DES GLENAN
.
35132 VEZIN LE COQUET

Rennes, le

31 Décembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : 20 RUE DES GLENAN - WENDY BERHAULT 07 72 34 30 52
LOGEMENT N° 107550, PORTE N°A21, 2° ÉTAGE

MOTIF : ABSENCE D'EAU CHAUDE - REMPLACEMENT CONTACTEUR J/N?

Donneur d'ordre : Mme A. CASAERT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 26/12

MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL

CONTROLE DES INSTALLATIONS

CONSTAT : PRÉSENCE D'EAU CHAUDE, BON FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 26/12/25 a 14H54 Mme A. CASAERT

0312: MSG REP

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).

Réalisation du travail, conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	1	50,00	100,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	20,00	20,00
TOTAL H.T.				120,00
T.V.A. a 10,00%				12,00
TOTAL T.T.C.En EURO				132,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.